

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2024

**DELIBERATION 2024-12-80**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MARINS MERS EL KEBIR**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage : 12 décembre 2024

En exercice : 33  
Présents : 29  
Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Maire Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Marie FOURN, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Morgane LOAEC à Ingrid MORVAN  
Aurélié MESLET à Anne DELAROCHE  
Simon DE MEYER à Monique BRONEC  
Catherine GUYADER à Claire LE ROY

**Madame Danièle LE CALVEZ a été nommée secrétaire de séance.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – MARINS MERS EL KEBIR**

En juillet 1940, l'attaque de Mers el-Kébir faisait 1 295 morts et 80% des victimes étaient originaires de Bretagne.

Afin de pouvoir honorer dignement la mémoire des victimes, l'association des Anciens Marins de Mers el-Kébir souhaite ériger un monument à leur mémoire à la pointe du Finistère, non loin d'un autre lieu de mémoire dédié aux marins. A l'échelle locale, la ville de Brest a d'ores et déjà accordé un terrain sur la corniche de Sainte-Anne du Portzic pour y construire un monument.

Dans le cadre de la recherche de financements nécessaires à ce projet, estimé à 150 000€, l'association sollicite, entre autres, l'attribution d'un montant de subvention par victime auprès des communes dont les marins étaient originaires. Un seul marin était originaire de Guipavas.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention de 500€ à l'association des anciens marins de Mers el-Kébir.

### **Avis des commissions :**

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 19 DECEMBRE 2024

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Danièle LE CALVEZ

